

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine**

DANS CE NUMÉRO

LA FINANcité SOUS LA LOUPE

p.2 Après le label bio, le label solidaire

MA FINANcité

p.4 Les détergents éthiques d'Henkel

p.4 Bekaert: rentable et durable

p.5 Punjab-lez-Liège

p.6 Placez vos rêves à 20 ans!

p.6 85 ans et toujours hyperactive

LA TRIBUNE FINANcité

p.7 Jean-Michel Servet: le caillou dans la chaussure du microcrédit

p.8 Produits éthiques et solidaires: la liste complète

De Ace à Grameen Bank

L'actualité du mois d'octobre dernier a fait se télescoper deux images bancaires pour le moins contrastées. D'un côté, l'Ace Bank qui, le 11 octobre, a ouvert un bureau à Bruxelles en promettant un rendement élevé grâce à une stratégie dépourvue de toute considération sociale ou environnementale. De l'autre, la Grameen Bank qui, deux jours plus tard, a reçu le prix Nobel de la paix, après avoir permis à des millions d'exclus du système bancaire traditionnel de développer une activité indépendante et d'échapper ainsi à la misère.

L'Ace Bank s'est donc ouverte en Belgique, en proposant plusieurs fonds: *Free Labour Fund* investit uniquement dans les sociétés qui maximalisent leur marge en profitant de coûts salariaux plancher au Bangladesh ou en Chine, *Global Change Fund* investit dans les sociétés spécialisées dans les activités telles que l'extraction de pétrole dans les zones de conflit, *Enduring Freedom Fund* propose quant à lui un portefeuille d'actions de fabricants d'armes,... Quelques jours après son lancement, il est apparu que cette nouvelle institution financière sans scrupules n'était autre qu'un canular de nos complices de Netwerk Vlaanderen qui entendaient ainsi stigmatiser, par l'absurde, les investissements non

éthiques des banques. Il n'empêche, l'offre et le discours d'ACE bank semblent avoir si peu dénoté dans le monde bancaire belge que celui-ci n'y a vu que du feu...

Pendant ce temps, le prix Nobel de la paix 2006 était décerné conjointement au bangladais Muhammad Yunus et à la banque qu'il a créée, la Grameen Bank. Celle-ci, spécialisée dans le micro-crédit, prête de faibles montants à des entrepreneurs ou des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. La pauvreté, explique Yunus, découle souvent de l'incapacité des travailleurs à bénéficier des fruits de leur labeur, parce qu'ils n'ont pas le contrôle du capital. Les pauvres servent, en fait, ceux qui détiennent ce capital. Non seu-

lement ils n'en sont pas les héritiers, mais ils ne peuvent rien faire puisqu'on leur refuse l'accès au crédit. Au fil des années, on a fini par admettre comme une évidence l'idée selon laquelle on ne peut pas faire confiance aux pauvres en matière d'argent. Mais s'est-on jamais posé la question opposée, et bien plus fondamentale: les banques, elles, sont-elles dignes de confiance, à l'échelle humaine (Muhammad Yunus, *Transgresser les préjugés économiques*, Le Monde diplomatique, décembre 1997, pages 14 et 15)?

Entre ces deux événements, l'ouverture de l'Ace Bank et l'attribution du Nobel à Yunus, le calendrier a placé quelques jours seulement; là où des années-lumière les séparent! Côté face, une finance dont la seule raison d'être est le profit. Et qu'importe la pauvreté, l'exploitation des travailleurs, les démocrates opprimés par des dictatures sanguinaires, les gosses qui tombent sous les bombes à sous-munitions ou le réchauffement climatique! Côté pile, une finance consciente de sa responsabilité sociale et environnementale et guidée par l'intérêt collectif.

Qui pourra encore prétendre, après le télescopage de ces deux actualités, qu'épargner cent balles, c'est-à-dire choisir l'endroit et la façon de placer son argent, n'est pas, fondamentalement, poser un choix de société? Il est temps, pour nous épargnants, d'interpeller les banques, comme nous y invite Yunus: êtes-vous dignes de confiance, à l'échelle humaine? Et d'ensuite exercer notre responsabilité de citoyen en dirigeant notre épargne en fonction de la réponse à cette question.

NUMÉRO 4 DÉCEMBRE TRIMESTRIEL 2006

UNE PUBLICATION DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT: 6000 CHARLEROI

Agir

DEUX IDÉES POUR JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE

1 Donnez un coup de pouce à l'association de votre choix en plaçant votre argent dans un produit éthique et solidaire. Des solutions existent déjà à partir de 10€.

2 Donnez votre avis! A quoi voudriez-vous que ressemble la finance solidaire d'ici 20 ans? Vos réactions par email (placezvo@srevesa20ans@financite.be), par fax (02/706 49 06) ou par poste (Réseau Financement Alternatif, Chaussée d'Alseberg 303-309 1190 Bruxelles.)

Soutenez notre action

En devenant membre du Réseau Financement Alternatif, vous donnerez plus de poids à tous ceux qui pensent que la rentabilité de l'argent peut-être économique mais aussi sociale, environnementale et humaine.



DEVENEZ MEMBRE:

- vous recevrez le **nouveau guide des placements éthiques et solidaires en Belgique** (en vente au prix 9,5 euros en librairie);
- Vous ferez entendre votre voix en participant et en votant aux assemblées générales du Réseau;
- Vous recevrez **un abonnement d'un an au FINANcité Magazine** (valeur 10 euros)

Pour devenir membre, versez 25 euros sur le compte 001-10110631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».



Choisir en connaissance de cause

La finance éthique et solidaire fait parler d'elle. Elle intéresse de plus en plus de monde mais, avouons-le, on ne sait pas toujours exactement ce que cela signifie. Pourtant, il existe des formes de placement pour tous les goûts et toutes les bourses. Que vous ayez 10 ou 10 000 euros à investir, que vous recherchiez une rentabilité maximale ou que vous soyez prêts à céder une partie de vos bénéfices à des projets sociaux, que vous préfériez financer l'entreprise de votre voisin de pallier ou une multinationale, le *guide des placements éthiques et solidaires en Belgique* vous aide à choisir la formule qui vous convient. Avec plus de 80 fiches détaillées et pratiques, classées par type de produits, le guide présente l'éventail complet des produits éthiques et solidaires disponibles sur le marché belge.



Le guide des placements éthiques et solidaires en Belgique, une collaboration du Réseau Financement Alternatif et d'Alternatives Économiques. En vente 9,5 euros en librairie ou par internet sur le site www.alternatives-economiques.be.

L'épargne solidaire progresse !

Fin de l'année dernière, la France comptait plus de 200 000 épargnants solidaires, soit une progression de 54 % en un an ! C'est un des enseignements principaux de la quatrième édition du baromètre des finances solidaires, édité par Finansol, le collectif français des acteurs de la finance solidaire.

L'encours de l'épargne solidaire s'élevait à la même date à 888 millions d'euros, ce qui représente un accroissement de 45 % par rapport à l'année précédente. Les trois quarts de ce volume sont des produits d'investissement solidaire, qui consacrent 5 à 10 % des montants investis à des projets solidaires de type insertion, développement, etc. Le dernier quart est constitué de produits de partage, pour lesquels la solidarité s'exprime par l'abandon d'une partie des bénéfices à des organismes ou associations solidaires.

Cette progression est due en grande partie à l'épargne salariale et s'explique notamment par l'incitation que prévoit la loi française pour intégrer des produits solidaires dans l'offre d'épargne salariale. Un exemple à méditer ?

FINANcité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANcEMENT ALTERNATIF. Édité à 120.000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible.

Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne et de nos partenaires : Alterfin, Crédal, Espace Kegeljan, Ethias Assurances, la Fondation Saint Paul, le Fonds de l'économie sociale et durable, Fortis, Van Moer-Santerre et la banque Tirodos.

Rédaction et abonnement : Chaussée d'Alseberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél.: 02 / 340 08 40 - Fax: 02 / 706 49 06
www.financeite.be

Pour soutenir FINANcité Magazine, versez 10 € sur le compte 001-1010631-64

Pour vous abonner au Cahier FINANcité, versez 25 € sur le compte 001-1010631-64

Editeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro : Fabrice Adam, Bernard Bayot, Alexandra Demoustiez, Lise Disneur, Jean-Denis Kestermans, Françoise Rademacher, Laurence Roland.

Illustrations : Vince (www.vince-cartoon.be)
Graphisme et mise en page : Louise Laurent (www.louise-laurent.be)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Les produits d'épargne solidaire auront bientôt leur label international

Comme le consommateur se fie au label bio ou du commerce équitable, l'épargnant pourra s'appuyer sur le label international des produits d'épargne solidaire pour placer son argent en toute connaissance de cause.

ÊTRE ÉPARGNANT SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

Qu'il dispose de quelques euros en fin de mois ou qu'il hérite d'une somme importante à investir, l'épargnant se trouve face à une kyrielle de possibilités qui diffèrent tant par leur rentabilité que par leur finalité.

En effet, l'épargnant n'en est pas toujours conscient mais chaque euro placé permet à la banque de financer une entreprise ou un projet. Entre l'octroi d'un crédit pour la production d'armes ou pour le développement d'une ferme biologique, il y a un monde de différence.

Parmi l'ensemble des possibilités présentes sur le marché, il existe celle de l'épargne solidaire. L'individu qui s'y lance pose un acte engagé au même titre que le consommateur qui achète des produits du commerce équitable, par exemple.

UN PRODUIT D'ÉPARGNE SOLIDAIRE, C'EST QUOI ?

Les produits d'épargne solidaire sont comme des produits d'épargne traditionnelle. Il peut s'agir de comptes d'épargne, de comptes à terme, de SICAV, de fonds communs de place-

? Le micro-crédit n'est pas la panacée ? Réponse page 7



ment, d'assurances-vie ou encore d'actions ou de parts sociales d'organisations solidaires.

La finalité par contre, est différente. En plaçant son argent dans des produits d'épargne solidaire, l'épargnant favorise la cohésion sociale. Il permet de financer des projets et des entreprises qui présentent une valeur ajoutée pour l'homme, la culture et/ou l'environnement.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Ces produits intègrent en leur sein un mécanisme de solidarité sur le capital et/ou sur les revenus de l'épargne :

→ **Les produits d'investissement solidaire** (solidarité sur le capital de l'épargne).

L'épargnant ou le promoteur du produit investit l'argent dans des entreprises ou des projets à plus-value sociale, culturelle ou environnementale.

→ **Le placement avec partage solidaire** (solidarité sur les revenus de l'épargne)

L'épargnant ou le promoteur du produit reverse une partie des bénéfices dégagés par le placement de l'épargne à des associations ou des projets à plus-value sociale, culturelle ou environnementale.

MA FINANcité ÉTHIQUE

Henkel maîtrise !

De la colle Pritt aux poudres à laver Persil, Silan, Le Chat Machine, en passant par le savon Fa ou la crème Diadermine, nous avons tous dans nos armoires des produits fabriqués par l'entreprise allemande Henkel. La société est prospère et emploie plus de 60 000 personnes à travers le monde. Elle est considérée comme étant une des entreprises les plus « socialement responsables » parmi celles de son secteur. Pourtant, Henkel a une activité polluante qui pourrait être domageable à l'environnement. Le bât blesse-t-il ?

du secteur auquel appartient l'entreprise. Certains secteurs sont par nature plus risqués que d'autres. Par exemple, le risque qu'une entreprise chimique polluante soit forcément plus important que pour une banque. Elle n'y peut rien. Par contre, c'est sur sa capacité à gérer le risque, à tenter de le maîtriser et de le diminuer que l'entreprise peut se démarquer.

QU'EST-CE QUE HENKEL FAIT MIEUX QUE SES CONCURRENTS ?

Henkel estime que la réussite économique de la société doit permettre le progrès social et une meilleure protection de l'environnement. Cette profession de foi a depuis longtemps dépassé la déclaration d'intention. Henkel s'est doté de plusieurs outils pour y parvenir. Elle a notamment mis en place un système de gestion intégrée dirigée par un comité international. Ce comité est chargé d'adapter l'ensemble des directives aux standards du développement durable que sont entre autres l'économie des ressources d'énergie, la formation du personnel, la sécurité, une gestion transparente et un code de conduite qui décrit les droits et devoirs de l'ensemble des employés...

Les efforts d'Henkel sont ressentis également dans le maintien d'un dialogue continu avec les groupes qui l'entourent tels les syndicats, les employés, les actionnaires... Face à la récente polémique à propos de l'Indonésie où des pans entiers de la forêt qui abrite les éléphants de Sumatra sont détruits pour permettre la plantation de cocotiers et la produc-

UN LABEL INTERNATIONAL : POURQUOI ?

Le marché de l'épargne solidaire se développe : l'encours ainsi que le nombre de produits d'épargne solidaire augmentent constamment. Par ailleurs, la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède et la Norvège proposent ce type de produits.

Il est donc de plus en plus difficile pour l'épargnant de s'y retrouver, d'autant que certains promoteurs peuvent être tentés de pratiquer une « solidarité de façade » en vue de redorer leur image de marque. Dans ce cas, ils proposent à leurs clients des produits dont les critères de solidarité sont réduits à leur plus simple expression.

C'est pourquoi, trois organisations de promotion de la finance éthique et solidaire se sont regroupées pour élaborer un label international des produits d'épargne solidaire : Finansol en France, le Réseau Financement Alternatif en Belgique ainsi que la Febea (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives). Ce nouveau label permettra d'identifier rapidement les produits solidaires parmi l'ensemble des produits financiers existants et augmentera la crédibilité du secteur.

UN LABEL : COMMENT ?

Fortes de leur expérience, les trois organisations instigatrices du label international ont défini plusieurs critères suffisamment ouverts pour réunir tous les produits d'épargne solidaire, quel que soit leur pays d'origine et, suffisamment sévères pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres.

Pour être un produit d'épargne solidaire, un produit financier doit impérativement respecter les conditions suivantes :

→ Il doit être un produit d'épargne, d'investissement ou de dépôt. Il doit donc s'agir d'un compte courant, d'un compte d'épargne, d'un compte à terme, d'un fonds d'investissement, d'un produit d'assurance, de participation dans du capital ou d'obligations. Les cartes de crédit sont exclues du champ de labellisation ;

→ Il doit viser à favoriser la cohésion sociale par le financement d'activités de l'économie sociale (action sociale, développement local de territoires marginalisés, défense des droits de l'homme, culture, éducation, environnement, coopération Nord-Sud) ;

→ Il doit prévoir des mécanismes de solidarité, sur le capital et/ou sur les revenus ;

→ Il doit s'inscrire dans une démarche socialement responsable (éthique) : l'épargne qui n'est pas directement utilisée pour le financement des activités de l'économie sociale doit être placée en tenant compte, outre des critères financiers, des préoccupations sociales, éthiques et environnementales ;

→ La gestion de ces produits doit être totalement transparente à l'égard des souscripteurs ;

→ Il doit proposer des conditions financières en phase avec les pratiques du marché. Elles doivent être équitables entre les différentes parties prenantes (épargnant, promoteur, bénéficiaires du financement).

PRATIQUEMENT...

Le label sera visible dans les prochains mois, le temps que les premières demandes de labellisation soient introduites, analysées et, le cas échéant, acceptées. Le label figurera alors sur tous les documents des produits labellisés.

En outre, le site www.fineuros.org dédié à la finance solidaire, permettra de rechercher et de comparer suivant différents critères les produits disponibles sur le marché.

Le service bancaire de base : bien mais peut mieux faire

Il y a 5 ans, le Réseau Financement Alternatif réalisait une étude pour le compte du gouvernement fédéral, à la suite de quoi, la loi sur le service bancaire de base a été votée. Cette année, le Réseau est revenu sur cette loi et a étudié les effets sur l'exclusion bancaire. L'étude conclut que les premiers résultats sont positifs. On ne compte plus aujourd'hui « que » 10 000 personnes dans les rangs des exclus bancaires contre 40 000 précédemment. Mais pour diminuer davantage l'exclusion bancaire, le Réseau Financement Alternatif suggère d'élargir les conditions d'accès au service bancaire de base. Le gouvernement a suivi certaines de ses recommandations et les a inscrites dans une proposition de modification de la loi. Il décrète que la possession d'un crédit à la consommation ne sera plus une condition de refus, pour autant que le montant du crédit, cumulé avec l'argent déposé sur un compte d'épargne ne dépasse pas 6 000 euros. Il demande également une plus grande transparence de la part des banques en publiant deux fois par an un rapport sur l'état de la situation en matière de service bancaire de base.

Un produit d'épargne solidaire se distingue des autres produits d'épargne par sa finalité : il permet de financer des entreprises ou des projets qui présentent une valeur ajoutée pour l'homme, la culture et/ou l'environnement.

Le Réseau Financement Alternatif estime que cela va dans le bon sens mais n'est pas suffisant. Il encourage la suppression du plafond porté à 6 000 euros et de l'interdiction d'avoir des produits liés. Ceux-ci n'étant pas définis par la loi, les raisons évoquées par les banques pour refuser un service bancaire de base peuvent fortement varier. Le Réseau se réjouit de la mise en œuvre au début de l'année prochaine, de la loi concernant l'insaisissabilité des montants portés en compte. L'absence de cette loi décourageait les personnes endettées à ouvrir un compte puisque chaque euro déposé pouvait être immédiatement saisi. Enfin, il suggère plus de transparence et d'informations par rapport à ce service et une meilleure accessibilité au guichet pour les personnes qui rencontreraient des difficultés face au self banking.

Une nouvelle banque propose d'investir dans des fabriques d'armes

Henkel a mis en place un système de gestion intégrée pour adapter ses directives aux principes du développement durable.



Henkel fait partie du fonds d'investissement AlterVision Balance Europe, commercialisé par Fortis Banque. Fortis Investments, l'asset manager de la banque analyse les entreprises sur le plan social et environnemental et de gouvernance et sélectionne dans chaque secteur d'activités celles qui obtiennent la meilleure cote. AlterVision exclut d'office les entreprises impliquées dans les violations des droits de l'homme et des droits au travail, le travail des enfants, l'armement, les dommages écologiques, l'énergie nucléaire, les pesticides, les OGM, l'alcool, le tabac, l'industrie du jeu et la pornographie. AlterVision Balance Europe permet en plus de soutenir des associations puisque Fortis reverse 60 % des droits d'entrée à une des 75 associations du Réseau Financement Alternatif, à Network Vlaanderen et à Alterfin.

1. Advance, étude allemande sur la performance environnementale des entreprises, menée par Tobias Hahn de l'IZT de Berlin et Frank Figg du centre écossais SDRC.
2. Malgré leurs efforts en effet, certains secteurs d'activités ne feront jamais partie de produits de placements éthiques. Il s'agit entre autres du secteur de la fabrication des armes, des OGM, de l'énergie nucléaire,...

ÉTHIQUE

Bekaert fait rimer performance avec excellence

Dans les années 1880, Leo Leander Bekaert fabriquait des fils de fer barbelés pour les fermiers de sa région. Son nom ne vous dit peut-être rien. Aujourd'hui, l'entreprise qu'il a créée est leader dans les domaines de la transformation avancée de métaux, des matériaux et revêtements avancés. Ce qui ne vous dit peut-être pas plus. Pourtant, si vous possédez une voiture, vous avez une chance sur quatre que vos pneus contiennent du « steelcord », une espèce de filet en fer de renforcement, fabriqué par un des 17 000 collaborateurs de la firme à travers le monde.

La lecture des documents rédigés par Bekaert nous informe plus souvent qu'à son tour sur la *stratégie de croissance durable et rentable* de l'entreprise. Bekaert explique sa démarche par son positionnement sur le marché mondial, dans un environnement ultra concurrentiel. La croissance durable exige de la part de l'entreprise des critères de rentabilité rigou-

reux et l'oblige à soumettre tous ses secteurs à des objectifs stricts de rentabilité.

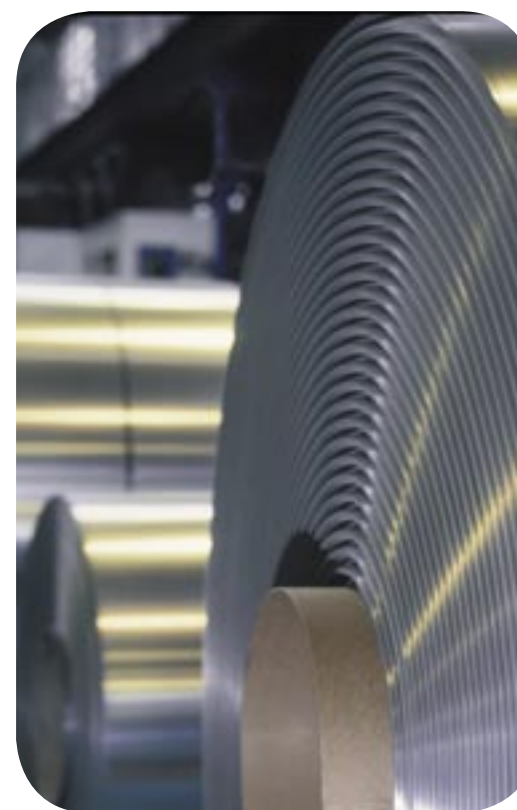
Le fait qu'une telle entreprise se veuille rentable semble être une lapalissade. Là où la société se distingue nettement – d'après les analyses d'experts indépendants – par rapport à ses concurrents, c'est qu'elle refuse d'atteindre la rentabilité à n'importe quel prix.

LE CONCEPT DE RENTABILITÉ DURABLE

La rentabilité passe pour Bekaert par une série de critères de qualité stricte. Bekaert fut la première entreprise européenne à introduire le concept de QT (qualité totale). Ce concept permet d'identifier, pour chaque collaborateur, un ou des clients internes ou externes et de tout mettre en œuvre pour le satisfaire. Pour atteindre cet objectif, Bekaert mise sur la formation de ses travailleurs, une culture de résolution des problèmes en groupe, une honnêteté sans faille dans les relations interpersonnelles, la sécurité dans l'environnement de travail, etc. En se considérant à la fois comme client et fournisseur des uns et des autres, l'entreprise peut à tous les niveaux de ses procédures garantir un service de qualité.

L'entreprise exige que l'ensemble de son personnel à travers le monde se conforme à des normes environnementales strictes, même

La rentabilité chez Bekaert doit être excellente mais en plus durable, c-à-d dans le respect de l'environnement et de l'homme.



Bekaert est présent dans plusieurs fonds d'Ethico Invest, l'assurance vie branche 23 de Ethias Assurance. Ethico Invest est un fonds qui finance uniquement des fonds éthiques, labellisés par Ethibel. Ethibel analyse les entreprises et détermine, suivant une méthodologie stricte, lesquelles apportent les meilleures garanties sociales et environnementales. Ethico Invest permet en outre de soutenir financièrement des projets solidaires. L'investisseur peut, s'il le désire, céder une partie de ses bénéfices à une association de son choix.

si les dispositions locales sont plus laxistes. C'est le cas notamment en ce qui concerne la réduction de déchets. Bekaert contraint ses fournisseurs aux mêmes exigences. Bekaert met également au premier plan des règles de déontologie fortes. L'entreprise a noté dans ses principes fondamentaux l'obligation pour tous de respecter l'éthique dans les relations commerciales. Elle a édicté en 2004 le *Guide to Business Conduct & Control*. Ce code régit l'ensemble des relations avec les employés, fournisseurs, clients, actionnaires, partenaires d'affaires, concurrents ainsi qu'avec la société et l'environnement dans lequel Bekaert évolue.

Bekaert reste vigilant sur l'utilisation qui est faite des matériaux que l'entreprise produit. Si certains entrent dans l'industrie des énergies renouvelables, d'autres sont utilisés dans des activités militaires. Bekaert se refuse cependant à fabriquer des matériaux spécifiquement orientés sur la fabrication d'armes.

Enfin, le concept de rentabilité durable per-

met à Bekaert de mettre en place une politique du personnel à long terme. L'entreprise protège les travailleurs plus âgés en valorisant leur expérience. Elle a introduit des incitatifs pour mettre au travail les personnes handicapées ou défavorisées. Dans les pays où la législation autorise les bas salaires, Bekaert mène une politique des droits de l'homme explicite. De même l'ensemble des départements doivent satisfaire aux normes belges en matière de politique du personnel quel que soit le pays d'origine.

Bekaert vise la rentabilité, mais pas à n'importe quel prix.

LA POULE OU L'ŒUF ?

Pour Bekaert, une meilleure efficacité sociale et environnementale n'est donc pas la conséquence d'une affaire florissante mais la cause même de sa rentabilité. Et c'est par une politique active et une multitude d'agissements au niveau social et environnemental, qu'elle a pu placer le concept de durabilité sur la base de la rentabilité.

SOLIDAIRE

Les communes aussi montrent l'exemple

Le budget d'une commune suit les mêmes règles que celui d'une entreprise ou d'un ménage : certaines recettes peuvent parfois être mises « de côté » en vue de dépenses ultérieures. Les communes choisissent alors parfois de placer ce surplus de trésorerie sur un compte d'épargne ou à terme. Certaines communes comme Ottignies-Louvain-la-Neuve, ont décidé de donner une dimension supplémentaire à leur épargne. Outre la plus-value économique, elles privilégient une plus-value sociale et environnementale.

handicapées ou maisons de repos, projets combinant art et intégration, production d'énergie éolienne, etc. D'autre part, en plaçant leur argent sur des

tels comptes, la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a la certitude qu'il ne servira jamais à alimenter certaines activités industrielles néfastes à l'homme.

D'autres communes vont plus loin en abandonnant une partie des intérêts générés par leur épargne au profit d'un projet local. Zwijndrecht, par exemple, dans la province d'Anvers, est pionnière en la matière. Chaque année, elle désigne un projet local auquel elle reverse 10% de ses intérêts. Hasselt rétrocède quant à elle l'entièreté de ses intérêts. Cette année, c'est une commune marocaine à laquelle Hasselt est jumelée qui en bénéficiera pour son projet d'entretien de ses espaces verts.

UN SIGNE POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Comme précise Thierry Couvreur, chef de cabinet du bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, cette décision s'intègre dans leur politique générale de responsabilité sociétale. Car pour une commune, placer une partie de sa trésorerie sur un compte d'épargne éthique et solidaire reflète bien sûr la volonté de celle-ci de gérer l'argent du contribuable de manière responsable mais cela constitue également un geste fort vis-à-vis de la population, invitée à suivre l'exemple. Ottignies-Louvain-la-Neuve consacre une partie de son site internet à l'investissement alternatif. Cette rubrique est autant destinée à informer sur les agissements de la commune en la matière qu'à insulfer à ses concitoyens un autre comportement en matière de placements financiers.

La Banque Triodos propose des comptes d'épargne et à terme destinés aux pouvoirs publics. Ils offrent les mêmes taux que ceux des autres banques. Assortis d'une garantie de capital à 100%, ils correspondent aux exigences légales imposées par la loi. La Banque Triodos affecte les sommes ainsi épargnées exclusivement au financement de projets durables et rejette systématiquement tout financement dans des entreprises de production d'armes ou d'autres types d'activités non durables. Les critères sur lesquels la Banque Triodos se base sont accessibles à tous à l'adresse www.triodos.be. La banque applique en outre une politique de transparence et publie le nom de ses clients crédités dans le Triodos Magazine et sous www.triodos.be.

UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ ?

Les montants placés à court terme par les pouvoirs publics sur des comptes éthiques sont encore marginaux mais la tendance est à la hausse. Les derniers chiffres publiés par la Banque Triodos le confirment. Depuis 2002, ils ont plus que quintuplé. Bien sûr, les communes qui ont fait le choix d'ouvrir un compte d'épargne éthique n'y placent qu'une partie de leur trésorerie, notamment parce qu'elles choisissent également des placements à plus long terme. Mais ceci suffit déjà à initier un mouvement en faveur du développement durable.

Ce n'est pas autre chose que demande le mouvement « Ça passe par ma commune ». Avant les dernières élections, des groupements de citoyens ont interpellé les futurs élus communaux sur plusieurs thèmes dont celui du financement alternatif en suggérant qu'une partie ou (la totalité) de la trésorerie pouvait être placée à court terme sur des comptes d'épargne éthiques et solidaires. Gageons que les communes prennent conscience de la portée tant concrète que symbolique qu'une telle démarche pourra apporter à la société.

1. www.o1in.be
2. Voir la totalité des thèmes abordés et en particulier, celui du financement alternatif sur www.capasparmacommune.be

Depuis 2005, la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve place une partie de sa trésorerie sur un compte dont l'argent placé est réinvesti par la banque dans des projets comportant une plus-value sociétale.

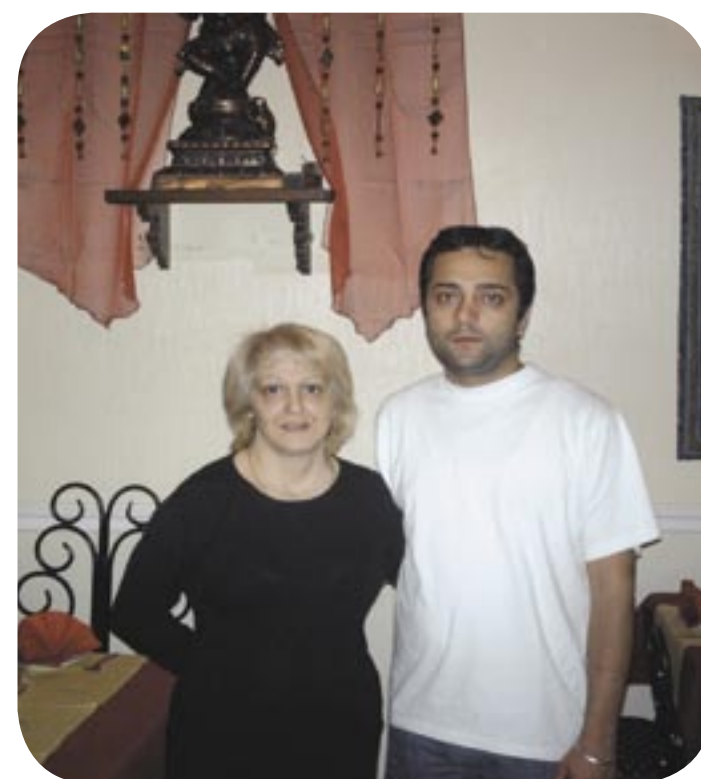


Photo : Philippe Hardy

SOLIDAIRE

Un parfum d'Inde aux Guillemins

Le quartier des Guillemins à Liège regorge d'hôtels, cafés, tavernes et restaurants en tout genre. On y trouve aisément des établissements servant de la cuisine française, italienne, chinoise, marocaine mais aussi... indienne. Il y a moins d'un an, un couple indo-belgo-italien, Monsieur et Madame Neri, ont ouvert le Star of India.



de la comptabilité et du nettoyage de la salle, son mari, originaire du Punjab et cuisinier de longue date en Belgique, est aux fourneaux. Il s'occupe de la préparation des ingrédients, de la cuisson, de la vaisselle et du nettoyage de la cuisine.

La formule semble bien fonctionner. Depuis l'ouverture, les clients ne tarissent pas d'éloge et la clientèle ne manque pas. Le midi, des gens de passage (la gare est en face) mais surtout, des employés et des travailleurs du quartier se pressent dans le restaurant pour y déguster un thali. Le soir, Madame Neri accueille des couples et beaucoup de groupes.

Le succès fut immédiat. Il faut dire que dès le début, la patronne des lieux a tout fait pour attirer la clientèle. Avant que le bouche-à-oreille ne fasse son œuvre, Madame Neri a distribué des bons de réduction pour le lunch dans les bureaux avoisinants.

LA SOLUTION QUAND LES BANQUES NE SUIVENT PAS ?

Madame Neri se sent à l'aise dans le milieu horeca où elle a grandi. Elle aime le contact avec les clients. Pourtant malgré sa motivation et son expérience, les banques lui avaient toutes refusé le moindre prêt, le secteur de l'horeca étant jugé trop risqué. Madame Neri s'est alors tournée vers la solution du micro-crédit pour compléter la somme prêtée par la famille.

Quelle est la différence entre « investissement solidaire » et « produit avec partage solidaire » ? Réponse page 2

Fabrice Adam, vous êtes conseiller micro-crédit à Crédal. Pourquoi avoir financé ce projet ?

« Avec une forte expérience dans le métier et une passion pour la cuisine indienne, Madame Neri avait de bons atouts dans son jeu. Son mari à la cuisine et elle en salle, c'est le couple idéal pour réussir une ouverture de restaurant. Les banques ne les ont pas suivis car l'horeca est un secteur considéré comme risqué. A Crédal, nous avons pris le temps d'analyser en profondeur leur projet. Nous avons vu que le risque était limité et que la motivation pour créer son propre emploi était grande. »

Qu'est-ce qui vous satisfait le plus ?

« Comme pour beaucoup d'autres entrepreneurs financés avec le micro-crédit, le succès de Mme Neri montre que nous avons eu raison de lui accorder notre confiance. Pour toutes ces personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire, c'est important de savoir qu'il y a un organisme financier qui leur fait confiance. Et tout cela est possible grâce au soutien de nos 1 000 coopérateurs. Leur choix de placer leur argent à Crédal permet à des personnes comme Mme Neri de créer leur propre emploi. »

CRÉDAL
Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve

Prendre des parts de coopérateurs ?
Téléphonez au 010/48 33 50
Infos sur www.credal.be



Diffuser le FINANcité Magazine dans votre quartier ?



FINANcité est un journal de réflexion et d'action.



SOLIDAIRE

La Ligue des Familles

La Ligue de Familles est une vieille dame qui fête cette année ses 85 ans. En plus des services concrets qu'elle propose aux 65 000 familles membres, la Ligue se bat pour la défense des droits de « toutes » les familles. La précision est importante car la notion même de famille évolue. Aujourd'hui, elle n'est plus seulement nombreuse, elle peut être reconstruite, monoparentale, ... Entretien avec le Secrétaire Général de la Ligue, Philippe Andrianne.

FINANCITÉ : *Quelle réflexion est à l'origine de la création de la Ligue ?*

PHILIPPE ANDRIANNE : La Ligue des Familles est une association dès l'origine pluraliste. Les fondateurs étaient des militaires, des curés, des francs-maçons et des sénateurs qui, en 1921 à la sortie de la première guerre mondiale, ont décidé de défendre les familles et les valeurs familiales. Comme tout avait été détruit, les questions de logement, d'accessibilité aux études et de mobilité sont tout de suite apparues...

FINANCITÉ : *Quels furent les premiers combats de la Ligue des Familles ?*

Ph. A. : Il y a d'abord eu la création du fonds du logement. Il était destiné à rendre des personnes à faible revenu, propriétaires de leur

maison. Cette volonté partait du principe que s'investir dans une propriété, c'est assurer le confort pour sa famille, en être sécurisé et l'entretenir correctement. Les fonds du logement ont depuis lors été régionalisés. Aujourd'hui, ce sont des sociétés coopératives dont la Ligue et ses membres sont encore actionnaires mais qui sont gérées dans le cadre de contrat de gestion avec les régions.

FINANCITÉ : *Quels étaient les autres combats de la Ligue ?*

Ph. A. : Deuxième combat, les transports à tarif réduit pour les familles nombreuses. Cela permettait de donner accès aux études dans les zones rurales où il y avait peu d'écoles. Troisième combat, la fondation des bourses d'études qui sont maintenant devenues les bourses d'études de la Communauté française, un service désormais accessible à toutes les familles et pas seulement aux membres de la Ligue des Familles.

FINANCITÉ : *Depuis 50 ans, la Ligue a mis en place les timbres famille qui permettent d'obtenir des ristournes chez les commerçants. Ce service a-t-il encore du sens aujourd'hui ?*

Ph. A. : Ces timbres sont en passe d'être remplacés par une carte magnétique. Nous croyons important de maintenir un commerce de proximité car c'est de l'emploi non délocalisable, de la convivialité sociale. Cela permet aussi d'éviter le développement de grands centres commerciaux en dehors des centres urbains qui impliquent des déplacements supplémentaires. Les centres urbains dans lesquels il n'y a plus d'activités commerciales se désertifient et créent des problèmes de sécurité. C'est donc un projet global que nous défendons.

FINANCITÉ : *En plus de ces services concrets et d'actions telles que le baby-sitting, les groupes de parole parents enfants, votre action est aussi politique ?*

Ph. A. : Notre combat pour le moment est la globalisation et l'harmonisation des politiques. Lors des dernières élections fédérales, nous avons voulu les états généraux des familles et nous les avons obtenus. Nous constatons qu'il y avait des incohérences dans les différentes politiques prises aux différents étages de notre organisation politique. Par exemple, si le ministre de l'emploi et le ministre de l'économie veulent développer l'économie en augmentant la flexibilité du temps

Pour soutenir l'action de la Ligue des Familles et bénéficier de ses services, visitez le site www.liguedesfamilles.be ou téléphonez au 02/ 507 72 11.

de travail, ça ne peut pas se faire s'ils ne parlent pas avec les communautés pour veiller à ce que l'accueil des enfants soit organisé en conséquence et s'ils ne parlent pas avec les régions pour que les transports en commun tiennent compte de cette nouvelle flexibilité. Or souvent, les familles sont prises en sandwich parce qu'une instance a décidé une chose sans tenir compte de l'impact que cela allait avoir sur les familles par la désorganisation des autres niveaux de pouvoir.

FINANCITÉ : *La définition même de la famille change. Quelle est actuellement sa grande préoccupation ?*

Ph. A. : Le grand défi, c'est la question du temps. Toutes les familles nous disent actuellement qu'elles sont coincées par le temps. Soit qu'elles en ont trop parce qu'elles sont sans boulot, soit qu'elles ont du boulot et qu'elles sont de plus en plus écartelées entre la flexibilité demandée au travail et les exigences moins flexibles de l'encadrement et de l'accueil de l'enfance, dans l'enseignement notamment. Beaucoup de choses là doivent être réévaluées en matière d'harmonisation des congés parentaux entre autres.

FINANCITÉ : *Qui sont les membres de la Ligue des Familles ?*

Ph. A. : Initialement, en 1921, c'était principalement des familles nombreuses. Depuis 1967, la Ligue des Familles est devenue la Ligue de toutes les familles. Elle porte une attention particulière ancestrale et ancrée dans nos statuts pour les familles nombreuses mais nous cherchons toujours à répondre de manière précise aux besoins de toutes les familles, qu'elles soient monoparentales, recomposées, ... Dernier exemple en date, nous venons d'obtenir que la « carte famille nombreuse » soit accessible également aux ménages recomposés même si c'est en dehors d'un contrat de cohabitation ou d'un remariage. Notre souci est de faire effectivement en sorte qu'une série d'avantages puissent évoluer avec l'évolution sociologique des familles.

La Ligue des Familles s'ancre sur une triple action : syndicats des familles, services concrets aux familles et mouvement d'éducation permanente.



Cadeau pour les abonnés
Si vous êtes abonné, contactez-nous via www.financite.be, les vingt premiers recevront le livre Comprendre l'économie sociale et solidaire de Nicolas Bardos-Féltoronyi, aux éditions Couleur Livres.



Placez vos rêves à 20 ans !



Fermez les yeux et relaxez-vous ! Vous avez une baguette magique et vos rêves les plus fous sont possibles. Vous laissez votre esprit divaguer et vous imaginez dans vingt ans un monde parfait où la finance solidaire aurait la place que vous lui souhaitez. A quoi ressemble-t-elle ? Concrètement, dans votre vie de tous les jours, dans celle de vos enfants, de vos proches.

Comment achetez-vous votre botte de poireaux ? Existe-t-il encore une monnaie ? Du papier ou des cartes ? Des titres services ? Mais, peut-être, s'est-on remis à troquer dans des systèmes d'échange locaux ? A moins qu'on utilise maintenant une monnaie franche dont la valeur diminue périodiquement ? Au fond, l'épargne existe-t-elle encore ? Et quel sens a-t-elle ? Quel mécanisme assure l'avenir de nos gosses ? Des fonds de pension baudruche ? Autre chose ? Rien ? Et c'est toujours Oncle Picsou qui fait la banque ? Ou une coopérative entre les mains de ses utilisateurs ? L'Etat ? A propos de banque, est-elle avec ou sans intérêt ? Et peut-on objecter si elle investit dans une entreprise qui pollue la planète ? Y a-t-il encore des personnes surendettées ? La solidarité passe-t-elle par le crédit ? Et, sinon, comment couvre-t-on les besoins de financement d'une économie qui rémunère peu le capital, au Nord ou au Sud ? Comment circulent ces capitaux ? Comment les garantit-on ?

Vos questions, vos envies, vos utopies, couchez-les sur papier et partageons-les dans un remue-ménages. Aucune idée n'est taboue, absurde ou stupide, aucun sentiment n'est bon à taire. Prenez quelques instants pour nous dire ce qu'est la finance solidaire et ce qu'elle devrait être d'ici vingt ans. Et, ensemble, écrivons un papier visionnaire.

Envoyez vos bafouilles de 10 lignes ou de 10 tomes pour le 1er février prochain

→ par mail : placezvosrevesa20ans@financite.be

→ par courrier : Réseau Financement Alternatif Chaussée d'Alsemberg 303-309 1190 Bruxelles

→ par fax : 02 706 49 06

Alors, à vos plumes, l'avenir n'attend pas !

Jean-Michel Servet

Depuis quelques temps, le micro-crédit est porté aux nues. L'engouement qu'il suscite a encore augmenté depuis l'attribution du prix Nobel de la paix à Mohammed Yunus, le fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh. A contre courant, Jean-Michel Servet publie *Banquiers aux pieds nus*. Pour lui, le micro-crédit tel qu'on le présente aujourd'hui risque de répandre beaucoup d'illusions.

FINANCITÉ : *Le comité qui a attribué le Prix Nobel de la paix à Mohammed Yunus a déclaré que le micro-crédit est un moyen parmi d'autres pour réduire la pauvreté. Au travers de votre expérience, votre avis est sensiblement différent. Pour vous, le micro-crédit est un demi succès mais aussi un demi échec ?*

JEAN-MICHEL SERVET : Il y a très peu d'organisations susceptibles de combattre durablement la pauvreté par le micro-crédit. C'est une illusion dangereuse qui est répandue. Une étude menée, il y a une dizaine d'années a montré que 55 % des clientes de la Grameen Bank, au bout de 8 ans de prêt, ne satisfaisaient pas les besoins alimentaires de leurs familles. Si le micro-crédit est effectivement le miracle de la lutte contre la pauvreté, on comprend mal que le Bangladesh avec les 12 millions de clients de la Grameen Bank, ce qui veut dire 60 millions de bénéficiaires dans un pays de 147 millions d'habitants, soit toujours un des pays parmi les plus pauvres. On pourrait faire la même réflexion pour la Bolivie, un pays où la densité de micro-crédit est extrêmement forte. Ce système n'est pas un élément majeur d'éradication de la pauvreté.

Jean-Michel Servet est professeur d'économie du développement à l'IUED, l'Institut universitaire d'études du développement à Genève. Spécialiste de la microfinance, il est aussi directeur de recherche associé à l'Institut de recherche pour le développement, et au French Institute of Pondicherry en Inde.



FINANCITÉ : *Comment expliquez-vous que le micro-crédit ne soit pas la solution dont tout le monde parle ?*

J.-M. S. : Pour les populations pauvres, la plus grande difficulté est l'ajustement dans le temps des recettes et des dépenses. Les populations pauvres utilisent alors le micro-crédit pour cet ajustement, de la même façon qu'ils recourent aux prêteurs privés. Le risque de surendettement est alors considérable. Les opportunités d'investissement qui permettent d'accroître les revenus sont rares. En Inde, le surendettement a produit des vagues de suicides à tel point que le gouvernement indien est intervenu au printemps dernier. En Inde, un autre modèle, celui des *self help groups* qui ne privilégient pas le système du micro-crédit, façon Grameen Bank est soutenu par les autorités. La Grameen Bank elle-même, a d'ailleurs été en situation de quasi cessation de remboursement entre 2000 et 2002, ce qui l'a amenée à abandonner très largement le système des prêts collectifs pour passer aux prêts individualisés.

? Ma commune peut-elle aussi investir de manière éthique et solidaire ? Réponse page 4



FINANCITÉ : *Le micro-crédit est donc possible uniquement là où il y a un accompagnement ?*

J.-M. S. : Je pense réellement que le micro-crédit bien utilisé et bien encadré peut jouer un rôle positif. Le problème est qu'on présente les pauvres comme « rentables » pour les banques. C'est non seulement se leurrer mais c'est très dangereux. Parce que, si les populations pauvres se trouvent surendettées, leur situation devient pire après le micro-crédit qu'avant. Donc, l'accompagnement est nécessaire. Une partie de la population qui vont bénéficier de ce crédit, celle qui est rentable, et croire que l'ensemble de la population a les mêmes caractéristiques et que l'on pourra ainsi éradiquer radicalement la pauvreté est une autre illusion. Les populations les plus pauvres ont besoin fondamentalement de services de santé, de communication, d'éducation, etc. Il est illusoire de croire que le micro-crédit va répondre à ces besoins et qu'on va pouvoir éviter ces investissements indispensables.

FINANCITÉ : *D'après vous, c'est un leurre de croire que le micro-crédit peut être rentable en toutes circonstances ?*

J.-M. S. : Si on prend la différence entre population exclue financièrement et population pauvre, il y a un champ d'intervention rentable pour les organisations de microfinance quand il s'agit de populations qui n'ont pas accès aux services financiers mais qui ne sont pas nécessairement pauvres. Les organisations de microfinance mentent quand elles disent qu'elles luttent contre la pauvreté par le simple fait qu'elles sont installées dans une région pauvre. Ça ne veut pas forcément dire que leur clientèle est pauvre. Il y a eu une sélection qui permet de faire de la rentabilité. Cette rentabilité peut aussi être atteinte dans des lieux où il y a une très grande densité démographique parce qu'alors, vous diminuez les coûts de transaction. Mais on ne me fera pas croire qu'en Afrique subsaharienne ou dans les zones andines latino-américaines, des systèmes financiers peuvent être rentables, même en sous-payant ses employés comme c'est le cas de la Grameen Bank.

FINANCITÉ : *Soit on relève les taux d'intérêt, soit le public doit aussi subsidier la microfinance comme n'importe quel autre champ du domaine public.*

J.-M. S. : Exactement. Si on veut aller vers le client, il y a un surcoût. Les transports en commun en Europe par exemple sont subventionnés. Partout, il y a des surcoûts qui nécessitent

des investissements publics pour qu'il y ait un accès généralisé aux services. Libérer les taux d'intérêt pour fournir ce service au prix coûtant leur ferait atteindre un niveau absolument démentiel dans certaines zones. C'est injuste mais en plus, ça ne fonctionne pas. On le voit au Pérou, ce sont des ONG subventionnées qui vont dans les zones rurales à faible densité. Les banques de micro-crédit au Pérou prêtent à 5% par mois, 60 % par an. Elles ne servent qu'une clientèle d'entrepreneurs et ne vont pas s'aventurer dans les zones rurales. Donc même si, comme le propose Maria Novak², on libère les taux d'intérêt, le système de subvention reste indispensable dans certaines zones. C'est illusoire de croire qu'on peut reproduire ce modèle sur l'ensemble de la planète. C'est une option totalement néolibérale, complètement illusoire et dangereuse.

FINANCITÉ : *La microfinance devrait rentrer dans le champ de l'économie solidaire.*

J.-M. S. : On l'a vu, la microfinance qui s'adresse à des populations non pauvres et exclues financièrement peut être parfaitement rentable et n'a pas besoin de subvention. Par contre, compte tenu de la réalité de la financiarisation – l'accès nécessaire à des services financiers – on a la capacité de développer une économie sociale et solidaire, c'est-à-dire une économie qui pratique l'hybridation des ressources (bénévolat, profit et subventions). Ce que je donne souvent comme exemple de cette économie sociale et solidaire, ce sont certains fonds internationaux de garantie. Ils appartiennent à ce champ de l'économie sociale et solidaire parce qu'ils rompent avec cette illusion que les pays du Sud ont fondamentalement besoin d'apport extérieur. Sur 54 pays africains, 50 sont en surliquidité. Est-ce que ça veut dire qu'il faut qu'on apporte des capitaux depuis le Nord ? Non, mais les fonds du Nord peuvent parfaitement servir de fonds de garantie de manière à ce que les banques du Sud puissent prêter à moindre risque. Ces fonds de garantie peuvent rester au Nord, sous forme par exemple de fonds souscrits par des particuliers et investis de façon éthique. En l'absence de transfert du Nord au Sud, il n'y a plus de risque de change.

1. *Banquiers aux pieds nus*, Jean-Michel Servet, Editions Odile Jacob.
2. Marie Novak est présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique. Elle défend le micro-crédit comme le moyen efficace et le moins cher pour réduire la pauvreté dans le monde.

Épargner/Investir

LES PRODUITS FINANCIERS ÉTHIQUES ET SOLIDAIRES EXISTANTS SUR LE MARCHÉ BELGE FRANCOPHONE

Investissement solidaire:



Partage solidaire:



☺ Le promoteur rétrocède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix.

☞ Vous pouvez rétrocéder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix.

NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1)	INVESTISSEMENT MINIMUM	RENDEMENT	QUI SOUTIENT ?	TYPE DE PROJETS OU ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES
INVESTISSEMENT COLLECTIF						
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	1	Pas de montant minimum	Pas de rémunération de l'épargne		Investissement uniquement dans des projets ou entreprises actives dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, la santé et la culture.
Obligations	FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE	1	(Période de souscription écoulee)	3,125% + réduction d'impôt égale à 5% de l'investissement		Investissement uniquement dans des projets ou entreprises de l'économie sociale et durable en Belgique.
Parts de coopérateur	ALTERFIN	1	62,5 EUR	1,5%		Investissement uniquement dans des projets dans les pays en voie de développement, dans les relations Nord-Sud.
Parts de coopérateur	CREDAL	1	10, 100 ou 500 EUR selon la formule	Pas de rémunération du capital ou couvrant le taux d'inflation, selon la formule		Investissement uniquement dans des ASBL et entreprises d'économie sociale et actives dans la lutte contre l'exclusion.
Parts de coopérateur	INCOFIN	1	130,20 EUR	Actuellement, pas de rémunération du capital. Dividende prévu sous peu.		Investissement dans des projets rentables et durables en Amérique latine et en Afrique du via des institutions de microfinance.
Parts de coopérateur	OIKOCREDIT-BE	1	250 EUR	Max 2%		Investissement uniquement dans des projets dans les pays en voie de développement.
COMPTE ÉPARGNE OU À TERME						
Compte épargne	BANQUE TRIODOS	0	Pas de montant minimum	1,5 % (taux de base)	☺ (en option)	Investissement uniquement dans des projets ou entreprises porteurs d'une valeur ajoutée pour l'Homme, la culture et l'environnement. Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte épargne Plus	BANQUE TRIODOS	0	3.700 EUR	2 % (taux de base)	☺ (en option)	Investissement uniquement dans des projets ou entreprises porteurs d'une valeur ajoutée pour l'Homme, la culture et l'environnement. Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte de Participation Nord-Sud	BANQUE TRIODOS	0	Pas de montant minimum	1,5 % (taux de base). Ce taux augmente si vous êtes actionnaire d'Alterfin (jusqu'à 2% maximum).	☺	Investissement uniquement dans des projets ou entreprises porteurs d'une valeur ajoutée pour l'Homme, la culture et l'environnement. Partage au bénéfice du Fonds de garantie d'Alterfin ou à tout autre association active dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte à terme	BANQUE TRIODOS	0	2.500 EUR	1 an : 2,80% - 2 ans : 3,00% 3 ans : 3,15% - 4 ans : 3,20% 5 ans : 3,30%	☺ (en option)	Investissement uniquement dans des projets ou entreprises porteurs d'une valeur ajoutée pour l'Homme, la culture et l'environnement. Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Epargne Cigale	FORTIS BANQUE	0	Pas de montant minimum	1,5 % (taux de base)	☺ (en option)	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
FONDS DE PLACEMENT						
AlterVision Balance Europe	FORTIS BANQUE	2 50% actions - 50% obligations	+/- 330 EUR	11,85% *	☺	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
AlterVision Croix Rouge	FORTIS BANQUE	1 75% obligations - 25% actions	+/- 1.430 EUR	3,69% *	☺ (en option)	Partage uniquement au bénéfice de la Croix-Rouge.
Evangelion	FORTIS BANQUE	1 20% actions, 70% obligations, 10% instruments du marché monétaire libellé en EUR	+/- 275 EUR	3,61% *	☺	Partage uniquement au bénéfice de la Fondation Saint Paul (formation à l'Évangile et au soutien aux médias chrétiens).
Triodos Values Fund European Bonds	BANQUE TRIODOS	1 100% obligations	+/- 250 EUR	0,61% *	☺	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
Triodos Values Fund International Equities	BANQUE TRIODOS	3 100% actions	+/- 250 EUR	10,41% *	☺	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	5 100% actions	+/- 120 EUR	N.C.	☺	Partage solidaire au profit de WWF
Clean Energy	VAN MOER SANTERRE	N.C.	1000 EUR	N.C. (capital garanti à terme à 90%)	☺	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
PRODUIT D'ASSURANCES						
Ethico Invest	ETHIAS ASSURANCES	4 + 50% en actions	+/- 120 EUR	11,53% *	☺ (en option)	Partage au bénéfice d'associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
INVESTISSEMENT DIRECT						
Parts de coopérateur	ALLONS EN VENT	1	100 EUR	2 % (6 % à partir du remboursement de l'éolienne)		Investissement dans la fabrication et l'exploitation d'une éolienne située dans la région de Huy.
Actions	SOCIÉTÉ DES SPECTATEURS DU CINÉMA ARENBERG	Risque élevé	50 EUR	Pas de dividende (peut-être des places de cinéma)		Investissement dans la Société des Spectateurs du Cinéma Arenberg pour permettre la sauvegarde et le développement du cinéma.
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	1	Pas de montant minimum (Période de souscription écoulee)	A titre indicatif, dividende 2005 : 1,50 euro par certificat (fin 2005, valeur intrinsèque par certificat : 67 euros)		Investissement dans le capital de la banque Triodos.
Parts de coopérateur	ESPACE KEGELJAN	1	50 EUR	2%		Espace Kegeljan (éco et bio-rénovation d'un bâtiment à Namur pour héberger des associations).
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	1	500 EUR	0 ou 3 %, selon la formule		Investissement dans OXFAM-Solidarité pour la réduction de sa dette.
Respect+	OXFAM - MAGASINS DU MONDE	1	250 EUR	0, 3 ou 4 % selon la formule choisie		Investissement dans OXFAM Magasins du Monde pour le développement de leurs activités

(1) le risque se calcule sur une échelle allant de 0 à 6. 6 étant le risque le plus élevé * Rendement sur un an à titre indicatif.

Partenaires presse

le Ligneur

Le Journal du
Mardi
www.journaldumardi.be

BELGIQUE
La Libre

Conciliez finance et citoyenneté. **Financité** magazine